

Séance du 3 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades et Pernet

Absent : Mr Desfarges

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 26/01/2023

Date d'affichage : 27/01/2023

Délibération n°20230203_003

Objet : Projet épicerie saisonnière : fixation des conditions de location

Vu le débat du Conseil Municipal dans sa séance du 25 novembre 2022,

Vu les propositions faites par les membres de la commission « épicerie » le 5 décembre 2022, à savoir :

- loyer mensuel de 75 € HT
- deux mois de caution
- établissement d'un bail dérogatoire potentiellement renouvelable pour une période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces conditions de location et autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer le bail ainsi que tous les documents s'y afférents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

